

INFORMATION REGLEMENTEE**15 avril 2016****Convocation d'une Assemblée Générale Ordinaire et d'une Assemblée Générale Extraordinaire pour le 17 mai 2016**

L'**Assemblée Générale Ordinaire** annuelle d'Econocom Group se tiendra le 17 mai 2016 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Il est proposé à cette occasion de renouveler le mandat de Monsieur Jean-Louis Bouchard en qualité d'administrateur et de désigner Mesdames Marie-Christine Levet et Adeline Challon-Kemoun en qualité d'administratrices indépendantes. Ces mandats seraient conférés pour une durée de 4 ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2020.

Il est également proposé de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers en qualité de commissaire pour une durée de 3 ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2019 et de fixer les émoluments du commissaire.

Le Conseil d'administration propose à l'**Assemblée Générale Extraordinaire** qui suivra directement l'Assemblée Générale Ordinaire le 17 mai 2016 de procéder à un remboursement de prime d'émission assimilée à du capital libéré. Ce remboursement représentera un montant de 0,175 euro par action, soit une hausse de près de 17% par rapport au remboursement de prime d'émission réalisé en 2015. Conformément à l'article 613 du Code des sociétés, le détachement du coupon donnant droit au remboursement interviendra à l'issue d'une période de deux mois suivant la publication de la décision de l'assemblée générale aux annexes du Moniteur belge. Les dates exactes de détachement et de mise en paiement du coupon seront précisées dans un prochain communiqué.

Le Conseil d'administration propose également à l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'autoriser à procéder à l'attribution gratuite d'actions existantes de la Société, dans la limite de 1% du nombre total d'actions émises, soit un maximum de 1.125.000 actions Econocom Group, au profit de bénéficiaires que le Conseil d'administration déterminera parmi les membres du personnel salarié du groupe Econocom. Cette autorisation prendrait fin le 31 décembre 2018.

Enfin, il est proposé à l'Assemblée Générale Extraordinaire de renouveler l'autorisation donnée au Conseil d'administration d'augmenter le capital social dans le cadre du capital autorisé en cas d'offre publique d'acquisition portant sur les titres de la Société dans les conditions prévues par l'article 607 du Code des sociétés.

L'ensemble des informations et documents relatifs à l'Assemblée Générale Ordinaire et à l'Assemblée Générale Extraordinaire sont disponibles sur le site internet d'Econocom Group (<https://finance.econocom.com/fr/>) ou sur simple demande à l'adresse suivante: Chaussée de Louvain 510/B80, 1930 Zaventem, Belgique.

À propos d'Econocom

Econocom conçoit, finance et accompagne la transformation digitale des entreprises. Avec plus de 9 000 collaborateurs présents dans 19 pays, et un chiffre d'affaires supérieur à 2,3 milliards d'euros, Econocom dispose de l'ensemble des capacités nécessaires à la réussite des grands projets digitaux : conseil, approvisionnement et gestion administrative des actifs numériques, services aux infrastructures, applicatifs et solutions métiers, financement des projets.

L'action Econocom Group (BE0974266950 - ECONB) est cotée sur Euronext à Bruxelles depuis 1986 et fait partie des indices Bel Mid et Tech40.

Pour plus d'informations : www.econocom.com

Suivez nous sur Twitter : http://twitter.com/econocom_fr

Contact relations investisseurs et relations actionnaires : galliane.touze@econocom.com